

PHS  
p.04

### PHÉNOMÈNE SECTAIRE

#### Les mouvements sectaires toujours présent ■ France

Le magazine Maxi parle de l'évolution du phénomène notamment de la place croissante des réseaux sociaux, des domaines d'infiltration de prédilection des mouvements sectaires puis de la prévention et l'aide fournie par les associations...

Groupes  
p.14

### SAHAJA YOGA

#### La gratuité n'exclut pas le danger... ■ France

Dans le cadre de la « Tournée des pratiques douces » organisée par la Ville de Strasbourg, la ville s'est adjoint les services d'une association proposant des cours de yoga gratuits, association qui s'est avérée être liée à Sahaja Yoga...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Thèmes  
connexes  
p.28

### ALIMENTATION

#### Inquiétudes autour des gourous de l'alimentation ■ France

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) s'inquiète de l'expansion des dérives touchant à l'alimentation...

## SOMMAIRE

### Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Associations
- p. 03 ■ Miviludes
- p. 04 ■ PHS

### Groupes

- p. 07 ■ Anthroposophie
- p. 08 ■ Communauté de Saint Jean
- p. 09 ■ Communauté des Béatitudes
- p. 10 ■ Groupes divers
- p. 11 ■ Les Brigandes
- p. 12 ■ Enfants de Dieu

- p. 13 ■ MISA
- p. 14 ■ Sahaja Yoga
- p. 15 ■ Santo Daime
- p. 16 ■ Scientologie
- p. 19 ■ Shincheonji  
■ Témoins de Jéhovah

### Mouvances

- p. 23 ■ Mouvance hindouiste  
■ Mouvance évangélique
- p. 24 ■ Nouvel Age

- p. 26 ■ Pratiques de soins non conventionnelles (PSNC)
- p. 27 ■ Vaudou

### Thèmes connexes

- p. 28 ■ Alimentation
- p. 29 ■ Sciences

À écouter : p. 03

À lire : p. 05 / p. 09 / p. 27

À voir : p. 06

# Phénomène sectaire

## Associations

### Colloque du Centre contre les Manipulations Mentales France

■ Le 16 octobre 2019, s'est tenu à Paris un colloque organisé par le Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM) d'Ile-de-France. Il avait pour thème « Les mineurs face à l'emprise mentale ».

Après les propos d'ouverture par Laure Telo, présidente du CCMM Ile-de-France, plusieurs intervenants sont venus témoigner, apporter leur éclairage et rappeler l'importance de la lutte contre l'emprise mentale touchant les mineurs, car selon les chiffres, 90 000 mineurs seraient élevés dans un environnement sectaire. Nicolas Jacquette qui a grandi au sein des Témoins de Jéhovah a témoigné de son parcours. Il a rappelé la peur constante d'un enfant chez les Témoins de Jéhovah et l'intrusion de la doctrine du groupe dans les prises de décisions médicales des adeptes y compris celles des enfants. Il a évoqué le cas d'adeptes jéhovistes décédés par refus de transfusion sanguine.

Après ce témoignage, Grégoire Borst, professeur de psychologie et chercheur sur la psychologie du développement et l'éducation de

l'enfant, a rappelé la vulnérabilité des enfants et des adolescents et leur difficulté à lutter contre leurs émotions. Pour le chercheur, une résistance cognitive entrainerait une difficulté pour les mineurs à se forger un esprit critique. De fait, cela peut aussi expliquer que les adolescents sont plus aptes à être influencés par un tiers.

Laurence Peyron, conseillère éducation auprès de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a ensuite souligné que la lutte contre les dérives sectaires sur les mineurs s'effectue dans l'intérêt supérieur de l'enfant qui se doit d'être garanti par l'État selon la Convention internationale des droits de l'enfant. Dans son intervention, elle a notamment alerté sur les risques de dérives dans les pédagogies alternatives comme Montessori,

Steiner ou Freinet.

Enfin c'est Thomas Durand, Youtubeur pour la chaîne *La Tronche en biais* qui a clôturé la série d'interventions. Il a abordé la thématique des pseudo-sciences et de leur prolifération sur Internet, puis a expliqué comment les biais cognitifs incitent l'individu à chercher sur Internet l'information qui confirme ce qu'il pense. En conclusion il a tenté d'apporter des solutions pour lutter contre les nombreux pièges qui séduisent les jeunes sur Internet. Il préconise de travailler sur l'apprentissage de la rhétorique chez les jeunes, le respect de la preuve et l'intérêt de l'erreur, et rappelle l'importance de la pensée méthodique. ■

(Source : Psychologies Magazine, 18.10.2019)

## Sofi-Adfi 94, tenir bon malgré les difficultés ■ France

■ Alors que le gouvernement se prépare à dissoudre la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) pour l'intégrer le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), les associations d'aide aux victimes avec lesquelles la Mission travaille depuis de nombreuses années s'inquiètent, à l'image de Sofi-Adfi 94.

Parfois, les sollicitations de familles dont un proche est sous l'emprise d'une secte nécessitent de faire appel à la Miviludes. Travaillant la main dans la main, l'association et la Miviludes partagent des informations qui permettent parfois de mettre en évidence de multiples signalements concernant un même groupe sectaire. Le rattachement au ministère de l'Intérieur fait craindre aux associations une concentration des efforts des pouvoirs publics uniquement sur le problème de la radicalisation, « alors que les phénomènes sectaires sont de tous ordres ».

A l'instar de la Miviludes, dont la fusion prochaine paraît un coup dur porté à la lutte contre les dérives sectaires, les associations ne sont pas non plus épargnées par les difficultés.

En effet, malgré les chiffres alarmants, estimant à 500 000 le nombre de personnes victimes de pratiques sectaires, « les pouvoirs publics et la société civile peinent à prendre ce défi à cœur ».

Pour aider les victimes efficacement et se faire connaître, Sofi-Adfi 94 s'est doté d'un réseau de partenaires institutionnels et associatifs (barreau de Créteil, Maison de l'adolescent, Udaf...). Mais aujourd'hui, les institutions s'inquiètent davantage de la radicalisation, ce qui amené Sofi à axer son travail sur les différentes formes de radicalités. Cette évolution a été payante jusqu'à mars 2019. A cette époque, la préfecture du Val de Marne a réorganisé ses services et mis fin à la convention qui avait fait de Sofi l'association référente pour sa « cellule consacrée à la radicalisation islamique ». Pendant six ans, l'association a bénéficié d'un local au sein de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). A ce jour, sans locaux, l'association ne désarme pas et continue son travail de terrain avec les victimes et accueillera bien volontiers de nouveaux bénévoles. ■

(Source : 94 Citoyens.com, 18.10.2019)

## À écouter

■ Le 13 octobre 2019, Christiane, présidente de l'Adfi Alsace et Irène, ancienne présidente et bénévole de longue date à l'Adfi, ont été reçues par Thierry Bardin dans l'émission de radio **Paroles d'Assocs diffusée sur Fréquence Verte**.

Podcast à écouter à l'adresse suivante : <http://www.frequenceverte.fr/podcasts/christiane-et-irene-de-l-afdi-le-13-10-2013-10>

(Sources : Fréquences vertes, 13.10.2019)

■ Mercredi 16 octobre, ce fut Marie-Françoise Bardet, présidente de l'Adfi Touraine qui fut reçue dans l'émission **L'invité de 18h45 pour un direct de 12 minutes proposé par RCF**.

Podcast à écouter à l'adresse suivante : <https://rcf.fr/actualite/tours-l-afdi-conseille-les-familles-de-victimes-de-derives-sectaires> (l'émission étant archivée, elle n'est accessible qu'aux membres inscrits sur la page RCF)

(Sources : RCF, 16.10.2019)

## Miviludes

## Conférence de presse ■ France

■ Le 10 octobre 2019, s'est tenu en présence de parlementaires, d'acteurs du milieu associatif, de personnels de santé et d'ex-adeptes, une conférence de presse de soutien à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Pour rappel, le gouvernement a annoncé le mois dernier le rattachement de la Miviludes au ministère de l'Intérieur.<sup>1</sup>

>>>

>>>

Les acteurs de cette conférence de presse craignent un abandon du sujet sectaire et la perte d'interlocuteurs spécialisés dans les dérives sectaires. Cette crainte est amplifiée après le départ de quatre membres de la mission dans le cadre de sa restructuration avec le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).<sup>2</sup>

Suite à cette conférence de presse une délégation plurielle de parlementaires de tous bords politiques a sollicité un rendez-vous avec le Premier ministre afin d'obtenir un arbitrage favorable de dernière minute. ■

(Source : La Gazette des communes, 11.10.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Clap de fin ?* : <https://www.unadfi.org/droit-et-institutions/pouvoirs-publics/france->

[pouvoirs-publics/clap-de-fin/](https://www.unadfi.org/droit-et-institutions/pouvoirs-publics/france-)

2. Par décret du Président de la République en date du 21 octobre 2019, un nouveau secrétaire général a été nommé à la tête du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Il s'agit de M. Frédéric Rose, ancien préfet chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement.

PHS

## Les mouvements sectaires toujours présent ■ France

■ Dans un dossier du 15 octobre 2019, l'hebdomadaire *Maxi*, a abordé le phénomène sectaire. Le magazine parle de l'évolution du phénomène notamment de la place croissante des réseaux sociaux dans la mise sous emprise, des domaines d'infiltration de prédilection des mouvements sectaires puis de la prévention, la vigilance et l'aide fournie par les associations.

*Maxi* rappelle qu'aujourd'hui les rencontres avec un charlatan ou une organisation sectaire ne se font plus forcément lors d'un contact humain mais les gourous se dissimulent de plus en plus fréquemment derrière des sites web, des forums, des blogs, des vidéos ou des groupes sur les réseaux sociaux. Par ce biais, des gourous peuvent créer une communauté et mettre des individus sous emprise. Ce nouveau mode opératoire rend difficile le travail des associations pour démasquer ces mouvements.

La préoccupation de la population d'être en bonne santé et la recherche de bien-être ouvrent une porte aux mouvements sectaires qui

vont proposer des méthodes sans fondement scientifique à des individus souvent vulnérables. Ces charlatans savent les mettre en confiance et les rassurer. Puis graduellement, ils les incitent à acheter un livre, participer à une conférence, un stage puis d'autres. Pour Anne Josso, secrétaire générale de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), ces « prédateurs utilisent des techniques de manipulation pour progressivement prendre le contrôle d'un individu ». Ils coupent les victimes de leurs proches et expliquent que tout ce qui est extérieur au groupe est toxique. La doctrine du groupe devient alors

l'unique idéologie à suivre et cela peut être préjudiciable notamment dans le domaine de la santé si la personne retarde ou abandonne des soins.

Les associations jouent un rôle primordial dans l'aide aux proches d'une victime d'un mouvement sectaire. Joséphine Cesbron, présidente de l'UNADFI rappelle qu'il est important de maintenir le contact avec la personne. Elle conseille de ne pas confronter brutalement la victime mais de rester en relation avec elle afin que le groupe ne l'isole pas entièrement. ■

(Source : 94 Citoyens.com, 18.10.2019)

## Une famille coupée du monde depuis neuf ans attendait l'apocalypse ■ Pays Bas

■ La police néerlandaise a découvert, au début du mois d'octobre, une famille de sept personnes recluse dans une propriété située dans la province de Drenthe. Le père, Gerritt-Jan van Dorsten, et ses six enfants y vivaient enfermés depuis neuf ans sans qu'aucun des voisins ne les ait jamais vus. Le seul qu'ils voyaient faire des allers et venues tous les jours était un homme d'origine autrichienne, Josef Brunner. Mais contrairement à ce qu'avait d'abord pensé la police, l'homme ne séquestrait pas la famille, mais apportait son soutien logistique dans leur vie de reclus.

En effet, les premiers éléments de l'enquête laissent penser que le père de famille avait choisi délibérément ce mode de vie pour des raisons spirituelles.

Les deux hommes, ex-adeptes de l'Eglise de l'Unification (Moon), s'étaient rencontrés en 2004 après le décès de la femme de Gerritt-Jan van Dorsten.

A cette époque déjà, le père de famille vivait replié avec son épouse et ses neuf enfants. Cependant les trois aînés auraient été scolarisés jusqu'au décès de leur mère. Suite à cet événement tragique et à sa rencontre avec Josef Brunner, les positions idéologiques du père se sont encore radicalisées jusqu'au moment où, en 2010, il a décidé de s'installer avec six de ses enfants dans la maison où ils ont été découverts grâce à la fugue de l'aîné, âgé de 26 ans, qui n'en pouvait plus de ses conditions de vie.

Selon un porte-parole de la police néerlandaise, les enfants ont été privés de soins médicaux et n'ont jamais été scolarisés.

Selon un représentant local de l'Eglise de l'Unification, dont le fondateur Sun Myung Moon avait reçu de Jésus la mission de bâtir le royaume des cieux sur Terre, Gerriitt-Jan van Dorsten n'y avait passé que quelques années

car ses positions avaient été jugées trop extrémistes par le mouvement. Il l'avait quitté en 1987 pour fonder son propre groupe, sans succès.

Outre un sentiment religieux exacerbé et une forte croyance dans la Bible, les deux hommes entretenaient aussi le « désir d'une vie authentique, proche de la nature ». Joseph Brunner, persuadé que le monde est « manipulé par des forces occultes », était devenu un adversaire farouche de l'industrie alimentaire depuis un voyage aux Etats-Unis. Il se méfiait des produits chimiques, de la pollution. Gerritt-Jan van Dorsten avait conçu « un site web mettant en garde contre les matériaux synthétiques et les habitations toxiques ».

Pour les enquêteurs, cette affaire suscite beaucoup d'interrogations. Est-ce que l'un était sous la coupe de l'autre ? Attendaient-ils la fin du monde ensemble ? Est-ce que Gerritt-Jan van Dorsten a choisi de mettre ses enfants à l'écart du monde pour les protéger ?

En attendant d'en savoir plus, les deux hommes ont été mis en examen pour privation de liberté, atteinte à la santé d'autrui et blanchiment d'argent, de fortes sommes en liquide, dont la provenance reste indéterminée, ayant été découvertes par la police. ■

(Sources : Le Parisien, 19.10.2019 & Le Monde, 25.10.2019)

À lire



Emprise sectaire  
et réseaux sociaux



### Emprise sectaire et réseaux sociaux, Bulles n°143, septembre 2019

Sommaire

- Éditorial
- Fecris, Paris, mai 2019 – Compte-rendu
- Le phénomène sectaire à l'heure du numérique
- Influences sociales conduisant aux changements d'opinion sur le web
- Parents dans une secte, enfants sacrifiés – Témoignage
- La Loi de l'Attraction – Que sait-on de ?
- Revue de presse
- À signaler

ACHETER LE BULLES N° 143  
(CLIQUEZ ICI)

DÉCOUVRIR TOUS LES BULLES  
(CLIQUEZ ICI)

## À voir



### **Les Éblouis, un film de Sarah Suco au cinéma le 20 novembre 2019**

■ **Synopsis : Camille, 12 ans, passionnée de cirque, est l'aînée d'une famille nombreuse. Un jour, ses parents intègrent une communauté religieuse basée sur le partage et la solidarité dans laquelle ils s'investissent pleinement. La jeune fille doit accepter un mode de vie qui**

**remet en question ses envies et ses propres tourments. Peu à peu, l'embrigadement devient sectaire. Camille va devoir se battre pour affirmer sa liberté et sauver ses frères et sœurs.**

Actrice de théâtre et de cinéma, Sarah Suco signe avec *Les Éblouis* son premier film en tant que réalisatrice. Ce film s'inspire de la vie de la réalisatrice. Sarah Suco a vécu pendant dix ans dans une communauté charismatique. Dans le dossier de presse, la réalisatrice rappelle que contrairement aux idées reçues la plupart des personnes qui entrent dans une communauté sont intelligentes et cultivées. Elles trouvent à l'intérieur d'un groupe des réponses à leurs aspirations. Les communautés et leurs leaders sont capables de

s'infiltrer dans les manques et les failles de l'individu. Ensuite la communauté va rythmer les journées de l'adepte et instaurer des règles de vie empêchant adultes et enfants d'avoir une vie sociale normale.

La réalisatrice perçoit son film comme « un film de combat » et juge primordial de protéger les enfants victimes d'embrigadement sectaire. C'est pourquoi, elle a souhaité que son film se déroule à l'époque actuelle afin de montrer que le phénomène d'embrigadement et d'emprise est toujours d'actualité. ■

Voir la bande annonce du film : [http://www.allocine.fr/video/player\\_gen\\_cmedia=19584565&cfilm=258262.html](http://www.allocine.fr/video/player_gen_cmedia=19584565&cfilm=258262.html)

(Source : Dossier de presse)

Soutenir l'UNADFI [cliquez-ici](#)

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'Unadfi » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : [documentation@unadfi.org](mailto:documentation@unadfi.org)

## Anthroposophie

### Soupçons de violences sexuelles au sein de l'école Steiner de Verrière le Buisson ■ France

■ Depuis près de trois ans, l'école maternelle Steiner de Verrière le Buisson (91) serait le théâtre d'agressions sexuelles entre enfants ignorées des responsables de l'école. Les familles réagissent.

Les faits dénoncés se seraient déroulés essentiellement entre 2017 et 2018. Le dernier en date ayant donné lieu au dépôt d'une main courante par la maman d'une petite fille de trois ans attouchée par un enfant âgé de six ans. Selon une source judiciaire, une enquête serait également en cours suite au dépôt d'une plainte par les parents d'un petit garçon victime de « pénétrations digitales par plusieurs enfants ».

Devant les défaillances de l'équipe enseignante de l'école et suite à une réunion de crise qui avait réuni en avril 2018 les responsables de l'établissement et seize familles, cinq d'entre elles ont décidé de retirer leurs enfants avant la fin de l'année scolaire.

Lors de cette réunion, plusieurs parents se sont plaints de gestes déplacés d'autres élèves à l'égard de leurs enfants. La réunion a été suivie d'échanges de mails au cours desquels la direction a rappelé aux parents que « le contenu des

réunions doit rester entre adultes en faisant attention aux [...] oreilles qui traînent ». Injonction dont n'a pas tenu compte l'un des parents qui en a signalé la teneur auprès de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) qui a ensuite retransmis le dossier aux services sociaux de l'Éducation nationale.

La direction de l'école refuse de faire tout lien entre les affaires, préférant accuser les écrans ou des situations familiales difficiles. Elle aurait cependant enclenché une procédure « d'information préoccupante » pour chaque signalement et aurait pris des mesures pour mieux surveiller les enfants. Ce que conteste la mère de l'un des enfants agressés. Lorsqu'elle venait chercher son fils à l'école, elle a constaté que les enfants étaient souvent seuls.

Selon un ancien élève et professeur, la pédagogie Steiner, dont le but serait d'éveiller les enfants en dehors de tout formatage pour les rendre autonomes, pourrait conduire à

un manque de surveillance, « voire de réaction des professeurs face à certaines situations ». Il ajoute, « selon Steiner, il faut laisser les enfants régler seuls leurs comptes issus de vies antérieures. »

Depuis les années 2000, les établissements sont sous surveillance de l'Etat qui procède régulièrement à des inspections. Par ailleurs, la Miviludes « reste attentive » quant aux risques de dérives » ayant reçu 11 saisines en 2018 et 15 depuis janvier 2019.

Si des parents d'élèves affirment ne pas être au courant des faits qui se sont déroulés dans l'école, d'autres, davantage informés, ont fait le choix de laisser leurs enfants dans l'établissement, et ce malgré ce que leur propre enfant a pu subir. Une mère dont l'enfant a été attouché par un autre estime que « les jardins d'enfants, ce ne sont pas les Bisounours » et que « cela doit se régler entre parents, dans l'école. » Concernant son cas, elle salue la réactivité de l'école

>>>

>>>

qui a rapidement écarté l'auteur des faits. Pour elle il est normal de ne pas informer les autres parents afin de « respecter la confidentialité des familles concernées ».

La France compte 22 écoles Steiner dans lesquelles sont scolarisés 2300 élèves. Seules celles de Chatou (78) et de Verrière le Buisson ont choisi d'être placées sous contrat avec l'État et en reçoivent des subsides.

Une situation qui met hors d'elle la mère d'un enfant agressé hors d'elle. Dans un courrier envoyé au rectorat de Versailles, elle remet en cause le contrat qui lie l'école de Verrière le Buisson à l'État car « cette institution manque à tous ses devoirs ». En effet, recensant les éléments à charge contre l'établissement elle déplore la « volonté délibérée d'étouffer l'affaire », « les pressions sur les parents

d'élèves », « l'incompétence et l'irresponsabilité des instituteurs », « le manque chronique de surveillance pendant les récréations ».

Contacté par *Le Parisien*, qui a enquêté sur l'école, le rectorat de Versailles affirme « ne pas avoir été mis au courant » des plaintes pour abus sexuels. ■

(Source : *Le Parisien*, 21.10.2019)

Communauté  
Saint Jean

## Communautés nouvelles, pourquoi tant de dérives ? ■ France

■ A l'occasion du deuxième volet de leur chapitre, les Frères de Saint Jean ont abordé le sujet des abus divers commis par leur fondateur, Marie-Dominique Philippe. Ils ont entrepris de mener un travail de refondation pour garder la base doctrinale de la communauté tout en prenant leurs distances avec leur ancien dirigeant tout puissant.

Marie-Dominique Philippe n'est pas le seul fondateur de communauté nouvelle à avoir abusé de certains de ses fidèles et au fur et à mesure que les victimes parlent, la liste s'allonge : Ephraïm et Jacques Marin (Communauté des Béatitudes), Thierry de Roucy (Point Cœur), Thomas Philippe et sœur Alix (Communauté Saint-Jean), Mansour Labaky (Foyer Notre-Dame), Bernard Peyrous (Communauté de l'Emmanuel), André-Marie van der Borgh et Georges Finet (Foyers de Charité) ...

Les abus sont de toutes sortes, psychologiques, spirituels et très souvent sexuels.

Ces communautés sont apparues au moment où la religion connaissait

un fort recul et où les fidèles ne se reconnaissaient pas dans le catholicisme progressiste proposé après le concile de Vatican II.

« Vues comme des planches de salut », elles ont donné aux fidèles en « attente d'une manifestation forte du sacré », l'impression d'un retour vers un christianisme plus authentique et des rituels emphatiques et plein d'émotions, contrastant avec la monotonie des paroisses dont les églises se vidaient.

Très influencés par le Renouveau charismatique, dont les adeptes se croient en lien direct avec le Saint-Esprit, les fondateurs « assurés de posséder la vérité » deviennent le « père », le « berger » de leur communauté. Charismatiques, ils attirent à eux une

jeunesse « assoiffée d'absolu, en recherche d'une expérience mystique forte où Dieu serait le centre de leur vie », espérant de ces communautés un renouveau de l'Église.

Pour souder leur communauté, ils savent s'entourer de fidèles admiratifs et écarter ceux qui remettraient en question leur autorité. Le père Yann Vagneux, membre de Point Cœur de 1996 à 2002, le reconnaît : « nous étions des miroirs complices, leur reflétant l'image d'êtres saints [...], et en cela, nous avons eu notre part de responsabilité. » Selon lui, lorsqu'il n'y a plus de regard extérieur tout est possible.

Vivant en vase clos, ils avaient « recréé une église parallèle, [...] avec l'idée que personne, pas même

>>>



>>>

les évêques qui n'avaient pas le niveau, ne pouvait comprendre leurs intuitions en dehors de la communauté ». Profitant de l'ignorance de leurs fidèles, ils ont pu imposer leur conception personnelle de l'autorité qu'il était impossible de remettre en question tant leur charisme était fort.

Analysant la personnalité des leaders, la psychologue Isabelle Chartier-Siben<sup>1</sup> souligne chez eux « une inexpérience humaine et spirituelle tragique » et « un arrivisme considérable » qui les a menés à « se laisser prendre par la réussite et le pouvoir » [...], « ils n'ont pas su gérer leur ascension sociale et ont dérapés psychiquement et spirituellement », oubliant l'ascèse et l'humilité nécessaires à la direction d'une commu-

nauté. Pour certains, selon Isabelle Chartier-Siben, le dérapage était inévitable en raison « d'une faille dans l'affectivité et la sexualité, voire une perversion qui a basculé dans la manipulation et l'exploitation des personnes dans la jouissance de la transgression et de la toute-puissance ».

Tout contre-pouvoir interne ayant été éradiqué, sans contrôle externe du fait d'un statut canonique souvent flou, il était difficile d'agir contre ces personnalités manipulatrices souvent bien vues à Rome et parfois soutenues par des évêques. ■

(Source : *Le Parisien*, 21.10.2019)

1. Isabelle Chartier-Siben a fondé l'association *C'est à dire*, dont la mission est l'aide aux victimes d'abus physiques, psychiques et spirituels.

## À lire



### **Étouffée, récit d'un abus spirituel et sexuel, Sophie**

**Ducrey, Tallandier, 2019**

Aujourd'hui âgée de 46 ans, Sophie Ducrey témoigne du long chemin de reconstruction psychologique qu'il lui a fallu entreprendre pour se défaire de l'emprise exercée par cet homme. Elle témoigne également le combat qu'elle a dû mener au sein de l'Église pour faire reconnaître la violence des actes commis par le prêtre à son égard, mais également envers d'autres femmes ; et ce malgré le déni, la culpabilisation, les critiques, les lenteurs de l'institution.

Elle met également en lumière le discours pervers du prêtre qui use du prétexte religieux pour justifier ses actes. S'inspirant de la doctrine de « l'amour d'amitié » conçue par le père Marie-Dominique Philippe (lui-même « reconnu comme présentant des déviations sexuelles»), il endormait la méfiance des femmes en leur assenant des phrases telles que « ce n'est pas la virginité qui compte mais bien l'esprit de virginité » ; « rends toi dépendante d'un plus grand que toi dans la confiance et l'amour et tu seras libre » ; « La femme est faite pour être donnée, pour s'oublier, pour se sacrifier ; là est sa sainteté ».

(Sources : *La Croix*, 21.10.2019)

>>>

## Communauté des Béatitudes

### **Agressions sexuelles au sein des Béatitudes ■ France**

■ **En 1989, Caroline a été abusée sexuellement par un prêtre agissant au sein de la Communauté des Béatitudes de Nouan-le-Fuzelier (41). Trente ans après les faits, elle a décidé de porter plainte. A sa grande surprise, le procureur de Blois décide d'instruire l'affaire. Elle rejoint ainsi une dizaine de victimes qui, avant elle, avaient accusé ce même prêtre d'agressions sexuelles.**

Caroline a intégré la communauté de Nouan-le-Fuzelier en 1986, malgré les avertissements d'une sœur franciscaine. Tout lui paraissait plus beau qu'ailleurs. Son souhait était de devenir religieuse, mais les corvées quotidiennes occupaient ses longues journées. Elle se souvient avoir vu des sœurs pleurer sans explication apparente avant de comprendre qu'elles pleuraient d'épuisement. Dans le

même temps, elle décide de tirer un trait sur ses amis et ses parents qui n'étaient pas d'accord avec son entrée dans la communauté. Souffrant de douleurs dorsales, elle devient moins performante et demande de l'aide à un frère guérisseur, « star de la communauté, qui permettait de gagner beaucoup d'argent ». Abusée par le prêtre, elle décide de se taire et de ne plus jamais le revoir. Peu de temps

>>>

plus tard, sans raisons connues, elle est envoyée à Saint-Martin-du-Canigou (66) où elle s'est emmurée dans un silence qui la rongera pendant plusieurs années.

A sa sortie des Béatitudes, Caroline découvre qu'elle n'a plus de droit à la sécurité sociale : travail non payé, non déclaré, s'apparentant à de l'esclavage mais réalisé pour le bien de la communauté... Et pourtant c'est cette même communauté qui l'a remerciée car elle n'était plus en mesure d'effectuer les tâches ménagères qui lui incombaient.

L'agresseur, aujourd'hui âgé de 89 ans, aurait sévi durant plusieurs années au sein du domaine de Burtin, à Nouan-le-Fuzelier, alors qu'il n'appartenait pas à la communauté des Béatitudes mais à la Mission de France.

La communauté des Béatitudes a été informée des accusations portées contre le prêtre dans le milieu des années 2010. Sa secrétaire générale, semblant incrédule vis-à-vis de ces accusations, explique que la communauté n'avait pas d'autorité sur lui tandis que d'autres membres n'ont pas hésité à instiller le doute sur Caroline. Ils évoquent « une jeune femme en très grande difficulté » et un prêtre ayant « essayé de s'occuper d'elle », estimant même que c'est le côté « tactile » du curé qui « a pu gêner des jeunes femmes » ...

La Mission de France a décidé en 2016 que le curé ne pouvait plus entendre les confessions en raison de « gestes et attitudes déplacés ».

Quant à l'Eglise, elle a engagé un procès canonique qui a abouti à la requalification des faits en simples

« gestes déplacés ». Le prêtre a été « condamné » à ne plus confesser.

En 2018, la lecture de passages du décret canonique et le visionnage d'un documentaire, *Pédophilie, un silence de cathédrale* font réagir Caroline. Elle se convainc qu'il faut mettre un terme à l'omerta et « faire le ménage » pour ne pas se sentir complice. « J'ai une colère en moi, parce que pendant des années, personne n'a rien dit et parce que, pendant des siècles, l'Eglise a couvert des crimes » a-t-elle déclaré. ■

(Sources : Golias, mars-avril 2019 & France 3 Nouvelle Aquitaine, 01.09.2019 & La Nouvelle République, 06.09.2019)

Lire *Ma Vie aux Béatitudes : le corps brisé de Caroline*, in magazine Golias n°185, mars-avril 2019, p32.

## Groupes divers

### Deux fillettes condamnées à mort par une secte apocalyptique ■ Etats-Unis

■ **Nashika Bramble, une femme du Colorado, membre d'un groupe apocalyptique, a été condamnée à la prison à vie pour avoir tué ses deux filles, âgées de 10 et 8 ans, déclarées impures par la communauté.**

La mère appartenait à un groupe religieux dirigée par Madani Ceus qui a décrété que les fillettes étaient possédées par des esprits impurs depuis une vie antérieure. Elle a reçu l'ordre de les enfermer dans une voiture sans eau ni nourriture jusqu'à l'apocalypse.

Accusée de meurtre au premier degré et de sévices sur enfants, Ceus a plaidé non coupable. Elle sera jugée en janvier prochain.

Le propriétaire de la ferme, Frederick « Alec » Blair, a déclaré aux enquêteurs avoir invité le groupe sur

ses terres avant de le rejoindre. Il a plaidé coupable en mai 2018 pour complicité de crime. Il devrait être condamné le 31 octobre et encourt jusqu'à 12 ans de prison. ■

(Source : The Star, 01.10.2019)

## Un Bouddha vivant en plein cœur de Taiwan ■ Taiwan

■ La police taiwanaise a procédé à l'arrestation de quatre dirigeants d'un groupe chinois, le Chemin sacré, et de son leader, une femme âgée de 61 ans, surnommée Lin, qui prétend être l'incarnation de Bouddha. Les policiers ont ainsi pu mettre en sécurité dix-neuf membres destinés à être torturés. Ces interpellations font suite au décès d'une jeune femme battue à mort par des adeptes.

Ce sont les parents de la victime qui ont porté plainte soupçonnant le groupe d'avoir torturé leur fille à mort.

Lin recrutait des adeptes depuis 2009. Elle leur promettait de purifier leurs âmes. Une fois enrôlés, les membres du Chemin sacré étaient

encouragés à recruter à leur tour parmi les membres de leur famille. Cent personnes âgées de 2 à 80 ans constitueraient aujourd'hui le groupe.

L'enquête a montré que des dizaines de membres de la secte, dont une fillette de deux ans, ont été battus

et blessés sous les ordres de Lin. Elle demandait aux membres de se surveiller mutuellement. Les réfractaires étaient retenus en captivité et torturés. Outre les sévices corporels, ils avaient l'interdiction de se laver, de manger et devaient se lier les mains et les pieds. ■

(Source : Taiwan News, 25.09.2019)



## Les Brigandes changent de nom mais pas de message ■ France

■ Dans son édition du 18 octobre 2019, le *Midi Libre* a consacré un dossier aux Brigandes. Le quotidien se penche sur cette communauté, son réseau, l'étendue de son implantation dans la ville de Salvetat-sur-Agout et les réactions politiques et citoyennes qu'elle suscite.

Implantées depuis 2015 à Salvetat-sur-Agout, le groupe des Brigandes (qui se nomme désormais la Communauté de la rose et de l'épée) semble avoir rompu la tranquillité du village occitan. Depuis quelques semaines, dans un local à proximité de la mairie, deux écrans diffusent les clips vidéos du groupe, sans le son mais la présence des sous titres permet de comprendre les textes du groupe teintés de haine, de racisme, de xénophobie, d'islamophobie, d'antisémitisme et d'homophobie. Dernièrement les clips des Brigandes ont laissé la place à celui d'un autre groupe de la même communauté, Les Salvetoises, qui de manière détournée assure la promotion des

Brigandes dans ses chansons. En réaction à cette diffusion de vidéos, une pétition nommée « Non aux Brigandes 2019 » a été mise en ligne sur internet<sup>1</sup>. Les membres du collectif l'ayant lancée avec le soutien de la Ligue des droits de l'Homme ont reçu des menaces de mort et ont porté plainte contre X auprès du procureur de Béziers.

À Salvetat-sur-Agout, le groupe divise la population et les élus locaux sont peu nombreux à réagir à son implantation et son prosélytisme.

Les Brigandes semblent avoir des connexions avec l'extrême droite française. L'été dernier le groupe était allé tourner un clip pour marquer les

90 ans de Jean-Marie Le Pen et avait défilé dans les rues de Salvetat avec les Soldats d'Odin, un groupuscule identitaire qui tenait sa convention nationale dans la ville. Le 13 octobre 2019, les Brigandes se sont produites lors d'une réunion de la revue nationaliste et identitaire Synthèse nationale.

Dernièrement les Brigandes ont annoncé devenir un « clan » ne se limitant plus à la production artistique. Elles organisent depuis l'été dernier des « week-ends d'études » payants sur des thèmes tels que « L'origine de l'homme et sa destination selon la tradition indo-européenne ».

>>>

>>>

Derrière cette communauté se cache Joël Labruyère. Audrey Keysers, secrétaire générale adjointe chargée de la communication et des relations avec les élus à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), rappelle que les activités de Labruyère font l'objet d'interrogations. Elle rappelle le parcours de l'individu, empreint de New Age, d'ésotérisme et de thèses antimondialistes. Il est à l'origine de la création de l'Omnium des libertés et du Centre de recherche pour un nouvel ordre mondial (Crom). Joël Labruyère est l'auteur des textes des

Brigandes. Pour la secrétaire adjointe de la Miviludes, Joël Labruyère afin de ne pas être accusé de dérives sectaires se cache derrière un positionnement politique et noue des contacts avec des groupes d'ultra droite. Audrey Keysers poursuit en affirmant que l'emprise mentale exercée par Labruyère sur les membres de la communauté est « forte ». Il semble couper les individus de leur famille, dispense des théories en opposition à la société à l'aide de discours complotistes. De plus, sous prétexte d'une vie en communauté, il semble gérer les comptes en banque et les finances des membres du

groupe. En 2015, avant que le groupe ne s'installe à La Salvetat-sur-Agout, une plainte a été déposée à son encontre par d'anciens adeptes pour abus de faiblesse, travail dissimulé et violences volontaires. L'instruction est toujours en cours. ■

(Source : Midi Libre, 18.10.2019)

1. <https://www.mesopinions.com/petition/politique/salvetat-agout-diffusion-publique-images-musiques/74181>

Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles sur les Brigandes : <https://www.unadfi.org/mot-clef/les-brigandes/>

## Enfants de Dieu

### Le sort des enfants au sein des Enfants de Dieu ■ Grande-Bretagne

■ Alexander Watt, un ancien membre des Enfants de Dieu, a été reconnu coupable en 2018 de quatre agressions sexuelles sur sa fille et un autre enfant de la communauté de Renfrewshire en Ecosse.

Sa fille Verity Carter et son fils Jonathan témoignent pour la BBC des maltraitances qu'ils ont dû endurer durant toute leur enfance.

Si depuis la condamnation de son père, Verity a témoigné à de nombreuses reprises dans la presse, espérant ainsi amener d'autres anciens membres à se confier sur les abus qu'ils auraient pu subir, son frère Jonathan témoigne pour la première fois. Contrairement à sa sœur, il n'a pas subi d'abus sexuel, mais il a été victime de brimades quotidiennes. Il explique la façon dont le groupe maintenait les adeptes coupés du monde en « tuant la curiosité ». « Dès

la naissance, on vous met dans la tête que vous êtes inutile, que vous ne valez rien, que vous êtes laid ». Dans le groupe, « vous vivez dans un monde à l'intérieur du monde. » « Malheureusement une secte comme celle-ci, où vous êtes en dehors de la loi, constitue un refuge pour des adultes violents et abusifs ».

Verity, aujourd'hui âgée de 39 ans, a subi les abus de son père et d'autres membres du groupe dès l'âge de quatre ans. Mais les adeptes étant baptisés d'un nom biblique, sans aucun rapport avec leur véritable identité, il est difficile pour les victimes de rassembler des preuves

pour porter plainte.

Son frère et elle déclarent avoir été fréquemment déplacés dans l'une des quatre communautés écossaises, sans en être informés au préalable. Ces communautés avaient en commun d'être implantées dans des lieux isolés. Malgré cela, il pouvait arriver que des travailleurs sociaux viennent contrôler les conditions de vie des enfants. Mais, préparés par les adultes, les enfants ne laissaient rien transparaître des sévices qu'ils enduraient.

Le premier à avoir quitté le groupe fut Alexander. Il fut excommunié à l'âge

>>>

>>>

de seize ans officiellement pour « possession démoniaque incurable ». En réalité, depuis ses quatorze ans, il souffrait d'une dépression interprétée par les membres du groupe comme une possession par le démon qu'ils avaient tenté de chasser par la prière. Abandonné du jour au lendemain par les siens, il a vécu dans la rue.

Verity quant à elle, après trois

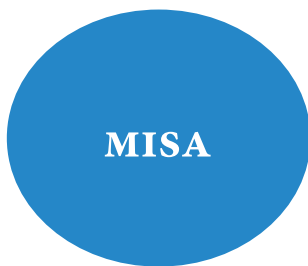
tentatives de suicide et deux tentatives de fuite infructueuses, fit en sorte de se faire exclure du groupe en rassemblant des objets interdits par la secte : maquillage, bijoux, cigarettes, chewing gum. La croyant elle aussi possédée, les responsables la convoquèrent pour lui faire avouer le lieu où elle dissimulait les objets. Ils tentèrent un exorcisme qui se termina violemment lorsqu'elle se

saisit de la ceinture, dont l'un voulait se servir pour la châtier, et le frappa.

Âgée de quinze ans, elle était enfin libre. ■

(Source : BBC Scotland, 03.10.2019)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Enquête sur des abus sexuels dans la Famille* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/enquete-sur-des-abus-sexuels-dans-la-famille/>



## Le réseau uruguayen de MISA ■ Uruguay

■ **Courant septembre 2019, un accord hors cadre juridique a été trouvé entre Octav Fercheluc, directeur de l'académie spirituelle de yoga traditionnel Ananda de Montevideo, liée au Mouvement pour l'Intégration Spirituelle dans l'Absolu (MISA)<sup>1</sup>, et deux experts du réseau Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES). Octav Fercheluc avait intenté une action en justice contre Alvaro Farias et Miguel Pastorino de RIES et contre des médias qui avait révélé les liens entre son organisme et MISA.**

En 2015, les deux experts avaient accusé Octav Fercheluc de profiter de cours de yoga en partenariat avec l'université pour attirer des jeunes vers son académie spirituelle. Cela représentait pour les deux spécialistes du phénomène sectaire une violation du principe de laïcité de l'État et une tentative de prosélytisme et d'endoctrinement. Ils avaient reçu des plaintes concernant des jeunes uruguayens qui après avoir participé à des retraites de yoga étaient convaincus de partir en Roumanie afin de rejoindre les rangs de MISA pour diverses activités illicites incluant notamment l'exploitation sexuelle.

Jugeant ces révélations semblables à une campagne de dénigrement médiatique, Octav Fercheluc avait intenté une action en justice et demandé des dommages et intérêts. C'est pourtant le directeur de l'académie de yoga qui a décidé un accord amiable entre les partis. Pour les juristes de RIES, l'homme a dû prendre conscience de ses faibles chances de victoire et souhaite donc éviter les conséquences négatives d'un procès perdu. L'accord trouvé n'implique aucune contrepartie financière ni un retrait par les experts et les médias des déclarations de 2015.

Du côté des experts, cet accord

apparaît comme un soulagement et ils sont heureux de pouvoir continuer à s'exprimer librement sur MISA et sur le phénomène sectaire en Uruguay.

Peu de temps après la conclusion de cet accord, le témoignage d'une ex-adepte de l'académie de yoga d'Octav Fercheluc a été publié dans la presse. En Uruguay, ce mouvement est communément appelé « porno yoga ».

En 2013, à l'âge de 18 ans, la jeune femme s'inscrit à des cours de yoga donné par Octav Fercheluc au siège de l'Institut National de la Jeunesse. Cet institut est sous tutelle du ministère uruguayen du Développement social. Alors qu'en

>>>

>>>

2015 éclate le scandale des liens entre Fercheluc et MISA, la jeune est peu affectée et suit le gourou qui lui propose des cours de méditation, de tantra et shakti dans son école privée. Le shakti serait lié à l'énergie féminine et la stimulation du système nerveux afin d'activer tous ses sens. La jeune fille assiste à de plus en plus de cours, de retraites, et participe à l'organisation de séminaires. Elle reconnaît que même si certains faits l'interpellent (comme le fait de travailler sa féminité avec les écrits d'un homme), elle est convaincue que Bivolaru est la personne la plus saine du monde. Sous emprise les arguments rationnels qui naissent en elle ne sont pas assez puissants pour qu'elle retrouve la raison et quitte le groupe.

Afin de savoir si elle est prête pour une initiation en Roumanie, on lui demande des photos en bikini et de faire des tests pour savoir si elle souffre d'une maladie sexuellement

transmissible. Elle doit partir en Roumanie dans un camp réservé aux femmes, sans téléphone portable pour joindre sa famille. La témoin se souvient de son anxiété croissante à l'approche du départ bien qu'on lui rappelle qu'elle est privilégiée de partir à cette retraite.

Une semaine avant son départ, Interpol vient l'interpeler chez elle afin de l'interroger sur son voyage, ses relations avec les membres de l'académie et le lien entre Octav Fercheluc et Gregorian Bivolaru. Elle sera par la suite libérée et prend conscience de ces années passées sous emprise.

Le 9 août 2019, une juge refuse au ministère public la poursuite d'une enquête sur MISA et sa branche uruguayenne prétextant que la seule preuve de lien était le fait qu'Octav Fercheluc ait fait de Bivolaru le guide spirituel de l'académie de yoga.

La jeune témoin se présente

maintenant comme une victime et souhaite que la justice rouvre le dossier. Selon elle, l'académie de yoga de Montevideo sert à recruter des adeptes pour les envoyer en Roumanie où ils seront victimes d'abus sexuels, d'exploitation sexuelle et d'enregistrements pornographique sans consentement. Les cours de yoga ne seraient qu'une passerelle pour ces activités illicites.

Dernièrement un député uruguayen a interrogé le gouvernement pour savoir s'il était au courant des liens entre l'académie de yoga et MISA et connaître les sanctions envisagées suite aux dernières dénonciations. ■

(Sources : RIES, 19.09.2019 & 24.09.2019 & 18.10.2019)

1. Pour rappel, Misa a été créé dans les années 1990 par le roumain Gregorian Bivolaru. Ce dernier est recherché par Europol, accusé de neuf chefs d'accusations de sévices sexuels et de traites d'êtres humains.

## Sahaja Yoga

### La gratuité n'exclut pas le danger... ■ France

■ Dans le cadre de la « Tournée des pratiques douces » organisée par la Ville de Strasbourg, la ville s'est adjoint les services d'une association proposant des cours de yoga gratuits, association qui s'est avérée être liée à Sahaja Yoga. La municipalité avait accepté l'offre bénévole de l'association, évitant ainsi une lourde procédure de marché public.

C'est une participante qui a signalé la supercherie à la mairie de Strasbourg. Habituellement méfiante à propos des sectes, elle a participé en toute confiance à la séance de méditation proposée par la ville en toute confiance. Le déroulement du

cours ne lui a pas paru suspect, mais la distribution d'un tract offrant des cours gratuits de « Méditation Sahaj » dans un hôtel a éveillé ses soupçons. Il ne lui a fallu qu'une courte recherche sur Internet pour découvrir que l'association n'était autre que le

Sahaja Yoga, une structure plusieurs fois signalée par la Miviludes.

Devant ce constat, elle a décidé de prévenir la ville en envoyant un mail le 13 août dernier pour empêcher le déroulement d'un deuxième atelier de méditation le 18 août. Elle n'a

>>>

>>>

jamais reçu de réponse.

Elle s'étonne de ce silence au vu des informations qu'elle a trouvées, en particulier celles sur la place des enfants au sein du groupe. Ainsi l'Unadfi prévient, « chez Sahaja Yoga les enfants n'appartiennent pas aux parents mais à la Mère divine, Sri Mataji, la fondatrice du groupe. Les parents sont encouragés à se séparer d'eux dès le plus jeune âge en les envoyant dans des ashrams et des écoles à l'étranger ». Cela a donné lieu à plusieurs procès, pour empêcher l'envoi d'enfants dans des ashrams situés en Inde, en Italie ou en République Tchèque. Les décisions rendues par la justice ont été diverses. Pour l'un d'eux, la justice française estimait en 1995 que « l'éloignement ne peut constituer à lui seul un abandon », tandis que la justice belge concluait pour un cas similaire que « la secte Sahaja

Yoga a en effet parmi ses objectifs la séparation absolue et définitive entre parents et enfants dès leur plus jeune âge ».

Le détachement des enfants est un des préceptes prônés par Sri Mataji qui affirmait : « N'importe qui peut faire un enfant – même un chien peut faire un enfant [...] Aussi créer un enfant n'est pas extraordinaire [...] D'abord vous avez renoncé à votre famille, renoncé à vos enfants, renoncé à tout, vous êtes parvenu à cette extrémité. »

Pour en savoir plus, le journal *Rue 89* a contacté l'antenne strasbourgeoise du Sahaja Yoga qui a refusé de répondre. C'est finalement la responsable d'une structure picarde qui défendra l'association, proclamant que la méditation Sahaj l'a sauvée de la dépression et l'a guérie d'une affection aux bronches et de spasmes au ventre. Selon elle, la

pratique serait même susceptible de modifier les gènes grâce à l'énergie sacrée se répandant dans le corps lors de l'éveil du Kundalini.

Face aux demandes de précisions des journalistes, elle répond : « il n'y a pas grand-chose à comprendre, quand vous êtes dans la paix, vous le comprenez. »

D'après plusieurs responsables d'associations de défense contre les dérives sectaires, dont Gilbert Klein, président du Cercle laïque pour la prévention du sectarisme, « l'utilisation du yoga pour enrôler de nouveaux adeptes est une stratégie classique ».

Contactée par *Rue 89*, la ville de Strasbourg a finalement admis « un manque de vérification » et a précisé que « l'association ne pourra plus faire de cours pour la ville ». ■

(Source : *Rue 89*, 18.10.2019)

## Santo Daime

### 40 kilos d'ayahuasca destiné à des cérémonies chamaniques saisis par la police ■ France

■ Deux hommes, un ressortissant canadien et un ancien chef d'entreprise âgé de 72 ans, ont été interpellés par la brigade des stupéfiants suite à une dénonciation anonyme. La police a saisi un stock de substances hallucinogènes comprenant 40 kilos d'ayahuasca sous forme liquide et solide ainsi que du kambo, un produit issu de la peau d'une grenouille amazonienne.

Les deux hommes adeptes du Santo Daime, un culte originaire du Brésil, auraient organisé le trafic d'ayahuasca, classé comme stupéfiant depuis 2007, pour l'utiliser dans le cadre de cérémonies. En effet, la prise d'ayahuasca fait partie intégrante des célébrations pour les

pratiquants du Santo Daime.

Ainsi que l'explique le commissaire Christophe Descoms, l'ayahuasca n'est pas sans danger, « c'est un produit qui sert à purifier le corps, mais à le purifier après une intense diarrhée. [et des vomissements] Le corps est tellement affaibli que l'effet

hallucinogène devient de plus en plus puissant ».

Les deux hommes interpellés ont été mis en examen pour « trafic de stupéfiant, mise en danger de la vie d'autrui » et « risque immédiat de mort ou d'infirmité par violation manifestement délibérée d'une

>>>

>>>

obligation de sécurité et de prudence ».

En 2003 déjà, six membres du Santo Daime, dont Claude Bauchet son représentant français, avaient été condamnés à des peines de quatre à dix mois de prison avec sursis pour

trafic de stupéfiants, mais ils avaient été innocentés en appel car la substance n'était pas encore classée comme telle<sup>1</sup>. ■

(Source : Actu 17, 17.10.2019)

1. Pour en savoir davantage sur cette affaire : <https://www.>

[liberation.fr/societe/2005/01/14/les-adeptes-francais-du-santo-daime-absous\\_506167](https://liberation.fr/societe/2005/01/14/les-adeptes-francais-du-santo-daime-absous_506167)

Pour en savoir plus sur le Santo Daime : <https://www.unadfi.org/mot-clef/santo-daime/>

## Scientologie

### Scientologie city ■ États-Unis

■ Arrivée dans la ville de Clearwater (Floride) en 1975, la Scientologie n'a de cesse d'étendre son empreinte dans la municipalité. Au cours des trois dernières années, l'organisation a même doublé l'ensemble de ses biens immobiliers dans la ville. Le journal *Tampa Bay Times* a tenté de décrypter les techniques de l'organisation et propose une carte interactive édifiante de l'emprise de la Scientologie sur la ville.<sup>1</sup>

En 1975, la Scientologie a acheté un hôtel et au cours des décennies suivantes les membres du groupe n'ont cessé d'acheter des propriétés aux alentours. Puis depuis 2017 ce sont des entreprises contrôlées par des adeptes qui ont acheté des commerces. La Scientologie et les entreprises de ses fidèles auraient dépensé plus de 103 millions de dollars et possèderaient maintenant 185 propriétés couvrant une centaine d'hectares dans le centre-ville de Clearwater. Le *Tampa Bay Times* a découvert ces achats en examinant plus de 1000 actes de vente et en interrogeant des personnes sur les conditions de ces transactions. Les propriétés sont achetées par le biais de sociétés à responsabilité limitée qui doivent publier les noms de leurs exploitants mais pas de leurs propriétaires. La volonté d'accroître son accaparement des

terres de la ville est survenue après des tensions entre l'organisation et le conseil municipal.<sup>2</sup> Afin de mieux comprendre l'étendue de l'emprise immobilière du groupe dans la ville, le quotidien explique que, dans l'artère principale avant le front de mer, 22 des 33 premiers bâtiments ont des liens avec la Scientologie.

Le *Tampa Bay Times* a contacté des représentants des 32 sociétés identifiées comme ayant acheté des biens immobiliers au centre-ville au cours des trois dernières années. La plupart n'ont pas répondu ou ont refusé de commenter. Les rares personnes ayant répondu ont déclaré que la Scientologie n'avait aucune influence sur leurs transactions immobilières.

D'après les déclarations des vendeurs, la plupart des transactions se déroulaient de la même manière :

un courtier scientologue approchait un propriétaire du centre-ville, lui transmettait une offre et payait en liquide. Les acheteurs n'hésitaient pas à payer deux voire quatre fois plus que la valeur de la propriété, dans la plupart des cas, la laisser inoccupée.

Selon un ancien adepte qui a vécu à Clearwater, la Scientologie achète des biens immobiliers pour que personne d'autre ne puisse s'y installer et tenir à l'écart les habitants non scientologue de la ville.

Pour rappel, Ron Hubbard, le fondateur de la Scientologie, voulait supprimer les gouvernements et les remplacer par une société dirigée par la Scientologie. Il avait choisi Clearwater comme quartier général spirituel. Des documents internes de l'organisation montrent qu'après son arrivée, le mouvement

>>>



>>>

a placé des espions dans les bureaux du procureur, de la chambre de commerce et du quotidien *Clearwater Sun*. La municipalité et le FBI ayant découvert ces infiltrations, plusieurs procès ont eu lieu entre la municipalité et la Scientologie. Ces tensions se sont apaisées et la Scientologie a, petit à petit

étendu son emprise immobilière sur la ville. Un magazine interne du mouvement, datant des années 1990 et énumérant les objectifs de l'église pour l'an 2000, écrit que l'un d'entre eux est de faire de Clearwater la première ville de Scientologie au monde. ■

(Source : Tampa Bay Times, 20.10.2019)

1. Pour consulter les cartes réalisées par le Tampa Bay Times : <https://projects.tampabay.com/projects/2019/investigations/scientology-clearwater-real-estate/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, Clearwater contrarie la Scientologie : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/clearwater-contrarie-la-scientologie/>

## Une campagne publicitaire financée indirectement par la Scientologie ■ États-Unis

■ A Los Angeles, des centaines de panneaux d'affichage comportant des messages sur les dangers de l'utilisation de médicaments psychotropes pour les enfants sont apparus du jour au lendemain. Derrière ces panneaux pourrait se cacher la Scientologie et son association la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH).

Ces messages d'avertissement s'adressent directement aux parents et utilisent des images volontairement choquantes. On y voit par exemple un enfant pris au piège dans une boîte de médicament. Ces procédés sont similaires aux messages de désinformation sur la vaccination. Le groupe menant cette campagne publicitaire a aussi diffusé des vidéos sur les réseaux sociaux.

Cette association, *Know More About*

*Drugs*, se présente comme une alliance de médecins, de parents et de défenseurs des enfants qui sont convaincus que les parents ont le droit de recevoir des informations factuelles sur les risques liés aux médicaments psychotropes prescrits. Le site *BuzzFeed* a appris que la campagne était entièrement financée par Nancy Cartwright, célèbre scientologue, et que la plupart des membres fondateurs auraient participé à des événements de la Scientologie sur la

santé mentale, notamment ceux organisés par la CCDH. Cette dernière effectue un prosélytisme en faveur de la Scientologie sous couvert d'une volonté d'informer la population sur les risques des traitements psychiatriques. Pour certains experts, la CCDH est ouvertement anti-psychiatrie et nie l'existence d'un fondement scientifique aux différents traitements psychiatriques. ■

(Source : BuzzFeed, 25.09.2019)

## Récit d'une infiltration ■ États-Unis

■ Une journaliste de *Psychologies Magazine* a tenté l'expérience de pénétrer incognito dans un centre de la Scientologie. Elle raconte son expérience et comment le piège que tend l'organisation s'est refermé autour d'elle.

La journaliste a pénétré le mouvement en prétendant être venue sur les conseils d'un ami qui lui a parlé de

la dianétique comme d'une méthode de développement personnel. Elle fait part à sa première interlocutrice

de sa surprise de découvrir un lien entre la dianétique et la Scientologie. La scientologue lui rétorque que

>>>

la dianétique, axée sur le corps et l'émotionnel est la première découverte de Ron Hubbard qui a ensuite fondé la Scientologie qui est plus spirituelle. Elle lui affirme qu'il n'y a aucun souci à pratiquer la dianétique sans s'intéresser à la Scientologie...

Ensuite, la journaliste se voit proposer le livre de la dianétique et on lui suggère, si elle en a le temps, de visionner le DVD qui résume l'ouvrage. Elle accepte et visionne ce film qu'elle trouve « consternant de nullité ». Elle y voit des images dignes d'une mauvaise série télévisée où elle apprend que nos difficultés à nous exprimer ou à gérer nos émotions proviennent d'« engrammes » (expériences traumatiques) qui seraient présents dans notre « mental réactif », l'empêchant de fonctionner normalement. La dianétique aurait pour but de libérer ce « mental réactif ». Ensuite la journaliste teste un électromètre, puis on lui propose de passer une « audition ». Au sein de la Scientologie, une « audition » consiste en un tête-à-tête durant lequel un « audité » raconte en boucle à un « auditeur » un événement traumatique de son histoire personnelle. Cet entretien aurait pour but de nettoyer et de libérer l'individu de cet « engramme ». Elle accepte cette entrevue et devient selon la hiérarchie scientologue

« pré-clair » même si on dément que cette « audition » l'ait fait entrer dans l'organisation.

Elle rencontre un homme qui sera son « auditeur ». Il lui parle de ses émotions et lui demande de se plonger dans un événement traumatisant. Elle doit raconter cet événement plusieurs fois avec de nombreux détails. Lorsqu'elle souhaite arrêter, il lui demande de continuer alors qu'il lui avait précisé qu'elle pourrait stopper cette audition à tout moment. Elle le racontera dix-sept fois jusqu'à n'avoir plus aucune émotion en narrant cet événement qui l'a traumatisée. Son « auditeur » souhaite la revoir jugeant qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour supprimer l'« engramme ». Il la contacte dans la journée pour prendre des nouvelles et lui répéter le caractère indispensable d'un nouvel entretien. Elle lui annonce qu'elle n'est pas prête et lui signale qu'elle le rappellera quelques jours plus tard. Il lui propose un entretien très court le lendemain. Elle accepte.

Le lendemain, dans les locaux de la Scientologie il recommence l'opération de la veille jusqu'à ce qu'il claque des doigts et lui signale qu'elle en avait fini avec cet « engramme ». Elle se voit proposer de continuer son évolution, de recommencer des

séances d'« audition » et de participer à des stages en groupe où elle pourra être « auditeur » et « audité ». Pour finir, on lui conseille de bien lire le livre de Ron Hubbard. Elle a alors déjà commencé le livre qu'elle décrit comme rempli de bêtise, d'écrits pseudo scientifiques le tout avec un « ton mégalomane et péremptoire » qu'elle juge propre à tous les gourous.

Durant les semaines suivant son dernier passage dans les locaux du mouvement, elle reçoit de nombreux appels et messages des différentes personnes rencontrées lors de sa venue. Elle ne répond pas. Avec un ton bienveillant, ils disent souhaiter prendre de ses nouvelles. Au bout d'un certain temps elle envoie un e-mail à la première personne rencontrée lui signalant qu'elle ne souhaite pas donner suite et rappelle qu'on lui a dit qu'elle était libre de s'arrêter. En réponse, elle reçoit un message lui indiquant de les appeler. Elle décide alors de changer d'adresse électronique et de numéro de téléphone afin d'être enfin « libre de choisir » de ne plus avoir de contacts avec les scientologues qu'elle a approchés. ■

(Source : Psychologies Magazine, 18.10.2019)

## Shincheonji

### Mise en garde d'un ex-adepte de Shincheonji ■ Nouvelle-Zélande

■ Un ex-adepte de Shincheonji, dont l'identité a été cachée par le journal *Stuff*, a profité de la tribune qui lui était offerte pour mettre en garde les lecteurs contre les techniques de recrutement du groupe.

L'homme, originaire de Wellington, est entré dans la secte vers l'âge de vingt ans par l'entremise d'un ami qui l'avait invité à une étude biblique gratuite. Au début tout paraît anodin et, sans méfiance, il s'est rapidement lié d'amitié avec d'autres néophytes comme lui. Selon lui, les nouveaux adeptes sont encouragés à se « débarrasser de leur propres pensées » avant d'étudier. Peu à peu, le vrai visage du groupe se dévoile, l'enseignement, dont il est interdit de divulguer le contenu, devient de plus en plus étrange et secret. Il était axé uniquement sur le groupe, seul détenteur de la vraie connaissance biblique, et son dirigeant Lee Man Hee considéré comme un prophète et surnommé l'Avocat de Dieu. Une fois la nouvelle recrue mise en confiance le nom de la secte lui est révélé.

Selon ce témoin, le fonctionnement du groupe est opaque et tout est mis en œuvre pour isoler les adeptes du reste de la société. Aucun des dirigeants n'est présent sur les réseaux sociaux, il est interdit aux fidèles de faire des recherches sous le prétexte que le « mélange d'enseignements empoisonnerait l'esprit ». Les membres sont encouragés à éviter les personnes extérieures au groupe excepté pour les recruter.

L'homme a finalement compris qu'il avait été pris au piège lorsqu'il a découvert que ceux qu'il croyait être des néophytes, comme lui, étaient des membres de longue date qui n'avaient usé de ce stratagème que dans le but de le recruter. Ecœuré par leur manipulation, il souhaite dénoncer leurs pratiques.

Devant l'offensive de Shincheonji,

les responsables de plusieurs Eglises locales se sont réunis. Nick Field, un pasteur, n'avait jamais rencontré « un groupe aussi organisé et efficace ». Des recruteurs qui s'étaient infiltrés dans sa communauté ont embrigadé douze fidèles de son Eglise.

(Source : [Stuff.co.nz](http://Stuff.co.nz), 27.09.2019)

[Shincheonji est un groupe coréen apocalyptique né dans les années 1980. Il est connu pour infiltrer les Eglises et les campus universitaires dans le but de recruter de nouveaux membres. Il est connu sous diverses appellations : New Heaven and New Earth, SCJ, Église de Jésus Temple du Tabernacle du témoignage. Ce groupe se dissimule également derrière deux associations promouvant la paix pour recruter : Heavenly Culture, World Peace, Restoration of Light (HWPL) et International Youth Group.] ■

## Témoins de Jéhovah

### Jacques Lejeune entame une action devant la Cour européenne ■ Belgique

■ Depuis quinze ans, Jacques Lejeune, un ex-Témoin de Jéhovah originaire de Liège (Belgique), dont l'exclusion a ruiné sa vie sociale, mène un combat judiciaire contre les Témoins de Jéhovah pour être reconnu par la justice comme victime de discrimination.

>>>

>>>

Ayant épuisé tous les recours devant la justice belge, Jacques Lejeune tente de se faire entendre devant la Cour européenne des droits de l'Homme en déposant une requête contre l'Etat belge qui n'a jamais statué en sa faveur.

Si sa requête passe l'étape de la recevabilité, il pourra essayer de faire reconnaître le préjudice qu'il a subi depuis son excommunication en 2002 pour avoir soutenu un membre de sa congrégation qu'un conflit comptable opposait à un dirigeant de la communauté.

Rentré dans le groupe en 1985, il

y a rencontré son épouse. Toutes ses relations, sa belle-famille, ses amis et certains des clients de son cabinet comptable étaient Témoins de Jéhovah. Depuis son excommunication, ses proches membres de la communauté ont reçu pour consigne de l'ignorer, excepté son épouse avec laquelle il vit toujours sous condition d'éviter les sujets de conversation en rapport avec la religion.

Ostracisé depuis son éviction, il souhaite démontrer que les consignes données aux Témoins de Jéhovah sur l'attitude qu'ils doivent

adopter envers les non-membres divergent selon que la personne est un simple quidam ou un ancien adepte. Les premiers étant bien mieux considérés que les seconds. Selon lui, cette différence de traitement constitue une discrimination envers les ex-adeptes victimes d'ostracisme.

En cas de succès de Jacques Lejeune, les Témoins de Jéhovah pourraient être amenés à devoir revoir leur mode de fonctionnement.

Il plaidera son cas le 18 décembre 2019. ■

(Source : Sud Presse, 14.10.2019)

## Médecins face au refus de transfusion ■ Italie

■ **Une italienne de 70 ans est décédée à l'hôpital de Piedimonte Matese, après avoir refusé une transfusion sanguine. Malgré les entretiens qu'il a eu avec la femme et sa famille, le docteur n'a pas pu la sauver.**

Cette femme souffrait d'une gastrite hémorragique et une transfusion était indispensable pour la sauver. Malgré les explications du médecin, elle a refusé en raison de ses croyances, soutenue en cela par ses enfants qui ont fait part à la presse de leur fierté quant aux convictions de leur mère. Inébranlable dans sa décision, elle n'a pas pu être sauvée. En effet encore « lucide, elle avait signé un document faisant part de son refus de transfusion ».

Sceptique à propos de cette affaire, le docteur Gianfranco Larrobino s'interroge sur sa page Facebook : « comment une croyance peut-elle encore aujourd'hui permettre un

suicide ? Comment a-t-il été possible qu'en dépit de mon serment de sauver des vies, j'ai été forcé de participer à un suicide assisté ? »

Ce cas s'est déroulé quelques jours après un autre refus de transfusion sanguine qui avait défrayé la chronique en Italie.

Les parents d'une petite fille de 10 mois avaient été privés temporairement de leur autorité parentale par le procureur du tribunal pour enfants de Milan. La petite fille, souffrant d'une hémorragie cérébrale causée par une chute, a été amenée à l'hôpital par ses parents. Opérée en urgence, son état étant bien plus grave que ce que pensaient

les médecins qui ont estimé devoir procéder à une transfusion sanguine car son pronostic vital était engagé. Mais à leur grande stupéfaction et malgré leurs explications, ses parents n'en ont pas donné l'autorisation, au risque de la perdre.

Pour sauver l'enfant le tribunal pour mineur a décidé de limiter la responsabilité parentale et a confié temporairement la garde du mineur au représentant légal de l'hôpital dont l'autorité n'est limitée qu'aux décisions concernant la santé de l'enfant. ■

(Sources : Infocatholica.com, 26.09.2019 & 01.10.2019)

## Quand une foi extrême mène à renier les liens du sang ■ États-Unis

■ Heidi Hall est morte d'un cancer le 25 septembre 2019 à l'âge de 49 ans. Sa famille, Témoin de Jéhovah, n'était pas avec elle pour l'accompagner dans ses derniers jours, mais ses amis non Témoins l'ont soutenue jusqu'au bout.

Ses parents se sont convertis alors qu'elle n'avait que trois ans. Très jeune, elle a perdu son père, mort suite à une overdose. Il souffrait d'une affection psychiatrique dont la prise en charge médicale n'est jamais allée plus loin que des prières.

Suite à cet événement tragique, sa mère est restée seule, sans emploi et en charge de trois enfants en bas âge. Elle a alors centré toute sa vie sur ses croyances, croyances qui l'ont conduite à empêcher Heidi de poursuivre des études supérieures, pour en faire une « super Témoin » dont l'avenir était d'être ministre à plein à temps et de consacrer sa vie à convertir des gens. Elle n'a réussi à convertir qu'une personne et a dû accepter des petits

emplois pour vivre.

« Chaque lien significatif de sa vie passait par une congrégation locale », car les Témoins de Jéhovah sont « très insulaires à l'exception du moment où ils évangélisent ». « Ils considèrent que tous les systèmes religieux, gouvernementaux, et tous les non Témoins sont contrôlés par Satan et ses légions. »

Pourtant les doutes sont venus grâce à sa rencontre avec son premier mari et un travail de journaliste qu'elle a obtenu malgré son niveau scolaire. Mais c'est sa rencontre avec un homosexuel pour une interview qui a fait basculer sa vie. Suite à cela, elle a avoué à sa famille sa relation amoureuse et leur a parlé ouvertement de

ses doutes quant à leur position sur l'homosexualité. En réponse, elle a été convoquée par un comité judiciaire et a été exclue.

À l'âge de 23 ans, elle s'est retrouvée seule ; sa famille, jusqu'à sa mère, s'est détournée d'elle.

Malgré le soutien de celui qui fut son mari pendant 10 ans, elle s'est sentie seule et s'est réfugiée dans le travail à outrance, et dans différents excès.

C'est entourée de 25 amis et de sa nouvelle famille (deux athées, un musulman, un juif, des homosexuels, des ecclésiastiques) qu'elle a vécu ses derniers jours. ■

(Source : Religion News, 26.09.2019)

## La Commission royale s'intéresse à la destruction de documents ■ Nouvelle-Zélande

■ Des anciens Témoins de Jéhovah néozélandais ont remis à la Commission royale australienne sur les abus dans les institutions une copie des instructions de la Watch Tower ordonnant aux Anciens de détruire les documents faisant état de maltraitements et d'abus sexuels au sein des congrégations.

Bien que la communauté ait assuré qu'elle ne les détruira pas, les victimes du mouvement craignent que les instructions émises en 2015 aient déjà conduit à la destruction de nombreux documents.

Les instructions adressées par la Watch Tower aux salles du royaume australasiennes demandent « que tous les documents écrits lors des

comités judiciaires soient détruits quand l'affaire aura été réglée ».

« Les notes personnelles prises au cours d'une audience devraient être détruites une fois qu'un résumé aura été rédigé ».

« Les aînés sont tenus de signer un formulaire indiquant qu'ils ont détruit tous les documents électroniques et papier, sauf le document

officiel mentionnant l'expulsion d'un croyant pour avoir péché ».

Interrogée par le journal *RNZ* sur les faits reprochés, les Témoins de Jéhovah ont répondu par communiqué que les directives ne mentionnaient pas la destruction des documents relatifs aux abus sexuels sur mineur. Cependant, ils ne précisent pas non plus qu'il est interdit de les éliminer.

>>>

>>>

Une vidéo de la WatchTower, dévoilée l'an passé par le journal *Philadelphia Inquirer*, corrobore les craintes des victimes. Elle montre un directeur préconisant aux Anciens de détruire des documents partout dans le monde et qualifiant les autorités judiciaires de démon : « Nous savons que la scène de ce monde est en train de changer et nous savons que Satan est contre nous. Et il va nous attaquer légalement. On le voit à la façon dont les choses se mettent en place. L'organisation a dit que nous avions eu

des difficultés par le passé à cause des dossiers que nous avions. »

Pour contrecarrer d'éventuelles disparitions d'écrits, la Commission royale a lancé au début de l'année 2019 un moratoire sur la destruction des documents s'appliquant aux églises, qui fait de la destruction de preuves une infraction pénale.

« Le cas échéant, la Commission royale exigera des institutions qu'elles vérifient par déclaration solennelle qu'elles n'ont pas détruit ou

éliminé de tels documents et qu'elles fournissent une explication pour tout document qui a été perdu ou détruit ».

Cependant, les victimes craignent que la directive interne de la WatchTower empêche la reconnaissance de plusieurs centaines de cas d'abus en Nouvelle-Zélande, où les Témoins de Jéhovah comptent 14 000 croyants. ■

(Source : RNZ, 18.10.2019)

## Mouvance hindouiste

### Harmonie et fraude fiscale ■ Inde

■ Dans le sud de l'Inde, une perquisition dans les propriétés et ashrams du gourou Kalki Bhagavan (de son vrai nom Vijayakumar Naidu) ont permis de saisir plus de 14 millions de dollars en argent liquide ainsi que de l'or et des diamants. Le gourou et sa femme Padmavathi sont à la tête d'un important mouvement spirituel en Inde.

Ancien employé d'une compagnie d'assurance, Kalki Bhagavan prétend être la réincarnation d'un dieu hindou. Kalki, le nom qu'il s'est choisi, provient du dixième avatar de Lord Vishnu. Sa femme est considérée comme l'incarnation de l'épouse de Vishnu, elle se fait appeler Amma Bhagavan. Ils prêchent une philosophie d'harmonie avec le monde et prétendent avoir des millions de disciples à travers le monde. Chaque année, ils reçoivent des millions de dollars de dons. Leur commerce spirituel semble bien huilé. À titre d'exemple, un tête-à-tête avec le gourou coûte près de 700 dollars. Kalki Bhagavan a créé l'Université d'Oneness, dotée d'un

hall de méditation pouvant accueillir jusqu'à 8000 personnes, qui dispense des cours de spiritualité et attirent des étudiants du monde entier.

Les perquisitions ont mobilisé plus de 300 enquêteurs et se sont déroulées sur cinq jours. L'organisation du gourou est accusée de fraude fiscale et d'avoir accumulée une fortune non déclarée (environ 75 millions de dollars). Selon le fisc indien, l'organisation dissimulait ses informations financières et faisait transiter de l'argent par le biais de sociétés-écrans dans l'immobilier et à l'étranger. Le fisc a aussi convoqué le fils du gourou, qui dirige actuellement l'université

Oneness, et plusieurs entreprises de construction.

Ce n'est pas la première fois qu'un gourou, indien populaire se retrouve face à des démêlés judiciaires. Début 2019 le gourou Gurmeet Ram Rahin Singh a été condamné pour viol et reconnu coupable de meurtre.<sup>1</sup> ■

(Sources : DH.be, 22.10.2019 & Le Journal de Montréal, 22.10.2019 & Tribune de Genève, 22.10.2019 & Hindustantimes, 23.10.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Gurmeet Ram Rahin Singh reconnu coupable de meurtre* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/gurmeet-ram-rahin-singh-reconnu-coupable-de-meurtre/>

## Mouvance évangélique

### Dernière provocation d'un pasteur avant son arrestation ■ Rwanda

■ Un missionnaire évangélique d'origine américaine, Gregg Schoff, a été arrêté le 7 octobre 2019 au Rwanda pour avoir tenu une conférence non-autorisée.

Il était dans le collimateur des autorités rwandaises depuis un sermon diffusé en 2018 sur sa

radio *Amazing Grace* dans lequel il qualifiait les femmes de « créatures maléfiques » et de « prostituées ».

Suite à ses propos, la radio avait été suspendue par l'autorité de régulation des médias en attendant

>>>

>>>

qu'il paye une amende. Mais devant son refus, l'autorité a fermé la radio et son visa n'a pas été renouvelé.

Avant de repartir aux États-Unis il a décidé de donner une conférence de presse illicite au cours de laquelle il a été arrêté. Il a cependant eu le temps de remettre aux journalistes un document dans lequel il fustige le gouvernement pour la fermeture des

églises, dont la sienne. Il y dénonce également « l'enseignement de la théorie de l'évolution à l'école, la distribution de préservatifs et les avortements ».

Depuis 2018, le gouvernement rwandais mène une politique pour encadrer le développement anarchique des églises évangéliques, soumettant leur ouverture à des

règles plus dures. Les prédicateurs doivent « suivre une formation en théologie pour pouvoir exercer ». L'ouverture est « assujettie à une autorisation gouvernementale valable un an ». Le gouvernement a également imposé des règles d'hygiène et de sécurité. Suite à leur promulgation, plusieurs milliers de lieux de cultes ont été fermés. ■

(Source : La Croix, 08.10.2019)

New Age

## Bad vibrations ■ Nouvelle-Zélande

■ **Kosmic Fusion, groupe néo-zélandais new age, a imploré après les déclarations accusatrices d'anciens adeptes. Ils vivaient autour d'une femme, Kaveeta Bhavsar, considérée comme la réincarnation d'une divinité indienne, capable de capter les âmes grâce à des fréquences spéciales qu'elle appelle « impulsion à proton à onde scalaire à vortex quantique - ou QVSWPP – la mère de toutes les fréquences, énergies et vibrations ».**

La gourelle était installée depuis sept ans avec son mari Sunil Kumar Porumamilla dans la banlieue d'Auckland. Le couple se faisait appeler SreeMaaShriJi.

SreeMaaShriJi recrutait à Singapour, en Malaisie, en Inde, en Australie et aux Pays-Bas, grâce à des séances de méditation en ligne. Ils attiraient également les adeptes avec la promesse de les débarrasser de toutes les radiations électromagnétiques émises par les téléphones portables, wifi... Ceux qui se sont inscrits ont d'abord été invités à des cours d'une heure, puis à des retraites de trois jours, chaque phase les plaçant lentement dans la hiérarchie. Le noyau du mouvement était constitué d'environ 12 personnes basées à Auckland appelées facilitateurs. Ces

sessions se faisaient sans Bhavsar qui prétend pouvoir canaliser les énergies à distance.

Les paiements étaient appelés « changes d'énergie » et pouvaient aller jusqu'à 800 dollars. Vers la fin, cet argent devait être versé en espèces. Bill Williams, professeur de physique à l'Université Massey, estime que l'utilisation du vocabulaire de la science physique rendait la gourelle convaincante alors qu'il n'était nullement approprié à ses allégations.

A son apogée, le groupe comptait 400 adeptes. Mais en 2018, des accusations de sabotage, de vol de propriété intellectuelle, de diffamation et d'abus psychologiques ont fait voler en éclat Kosmic Fusion et mis à mal le

couple fondateur. Ces accusations émanaient principalement de deux adeptes, Iphigénie Amoutsias danseuse d'origine allemande et Joy Kuo originaire de Taïwan. Elles ont toutes deux été menacées d'être poursuivies en justice.

En 2012, Iphigénie Amoutsias avait immédiatement été séduite et impressionnée par le charisme de Kaveeta Bhavsar. Iphigénie Amoutsias a pensé dans un premier temps que les confessions publiques imposées servaient à mettre en évidence les traits de caractères dont elle n'avait pas conscience avant de réaliser que ces sessions étaient une vraie torture psychologique. Bhavsar qui la réprimait publiquement lui avait même prédit qu'elle se suiciderait un jour.

>>>



>>>

Peter Lineham, professeur d'histoire religieuse à la Massey University, pense que la confession publique instaurée dans un groupe sectaire sert à maintenir la loyauté et détruit la vie privée, ce qui en fait un outil puissant pour détruire la personnalité. Dans le même but, la délation entre adeptes est également encouragée. Même Amoutsias a formulé de longues critiques à l'encontre de Kuo la décrivant comme « une infiltrée vicieuse, maligne et dominatrice voulant prendre le contrôle du groupe ».

Joy Kuo a fait la rencontre du couple en 2012 lors d'une exposition consacrée au corps et à l'esprit. En 2017, elle a intégré l'ashram. Elle qui pensait avoir toujours été estimée par le couple, y a subi les pires brimades. Son téléphone, son passeport et son ordinateur lui ont été confisqués. Elle a dû rester trois jours agenouillée et sans nourriture alors que la gourelle l'interrogeait sans relâche et la frappait. Kaveeta Bhavsar lui disait avoir le pouvoir de l'envoyer en enfer ou de la réincarner en un animal. Kuo était terrorisée.

La vie à l'ashram était pénible : les adeptes ne dormaient que quatre à cinq heures par jour. En plus de la

privation de sommeil, Kosmic Fusion imposait aux adeptes un régime alimentaire particulier, des activités programmées et de nombreuses règles. Afin de limiter d'éventuels actes ou des conversations d'opposition, Bhavsar prétendait qu'elle pouvait les surveiller grâce à l'analyse quotidienne de leur énergie corporelle. Les relations sexuelles avec des personnes « étrangères » au groupe étaient interdites car elles auraient attiré de mauvaises énergies.

L'autorité du couple a clairement été dénoncée : « Ils vous disent quoi dire et quoi penser, et vous écrasent si par malheur vous remettez en question quelque chose ».

Pour Bhavsar, toutes ces accusations ne sont que de mauvaises interprétations : « Se présenter comme un dieu ne veut pas dire que je suis Dieu. » Elle estime qu'elle était « était trop gentille, trop généreuse, trop empathique et qu'elle en paye le prix ».

Pour Mark Vrankovich, directeur de Cultwatch, une organisation de surveillance des sectes, pense que Kosmic Fusion agissait comme tous les groupes sectaires c'est-à-dire en ne révélant que progressivement sa vé-

ritable nature.

Quand Iphigénie Amoutsias a quitté le groupe, elle n'avait plus un dollar en poche. Elle s'est dit qu'elle avait perdu toute chance de « libérer son âme ». Le groupe s'est ligué contre elle.

Kuo estime quant à elle que Kosmic Fusion lui aurait coûté 100 000 dollars en temps, en argent et en perte de revenus en quittant son emploi de bibliothécaire universitaire pour faire du bénévolat à plein temps.

« Souvent, les personnes appartenant à des groupes très puissants comme celui-ci ont vraiment du mal à réintégrer leur vie et il existe une forte tendance au suicide » alerte Peter Lineham. Il rappelle que « les gens ont le droit de croire en tout, même le plus fou, mais n'ont pas le droit de maltraiter les autres ». Des membres ont admis se sentir coupés de l'extérieur, de leur famille et de leurs amis.

Pour le directeur de Cultwatch, Kosmic Fusion est une secte car les leaders manipulent et contrôlent leurs membres. ■

(Source : Cultnews, 29.10.2019)

Pratiques  
de soins  
conventionnelles  
(PSNC)

## Un massothérapeute condamné ■ Canada

■ Suite à une plainte du Collège des médecins du Québec, un massothérapeute a été condamné par la chambre pénale du palais de justice de Québec à une amende de 9 000 dollars pour pratique illégale de la médecine. Le collège lui reprochait d'avoir exercé des activités propres à un médecin comme diagnostiquer et ordonner un traitement médical.

>>>

>>>

Une enquêteuse de l'ordre a joué le rôle d'une cliente pour constater les infractions commises par le praticien. Ce dernier avait déjà été sanctionné pour des infractions semblables en 2004. Il avait souligné posséder un «

don » venu du ciel et expliqué qu'il travaillait pour Dieu.

L'inculpé est fondateur de l'institut privé de myofasciologie du Canada. Cette discipline consiste en un

massage exercé avec une forte pression sur un endroit précis du corps. ■

(Source : Le Journal de Montréal, 20.09.2019)

## Condamnation pour viol sur fond de conseil conjugal et bioénergie ■ France

■ A l'issue de six jours de procès, Thierry L., conseiller conjugal et bioénergéticien, a été condamné par la cour d'assise du Val d'Oise à cinq ans de prison pour viol, dont un avec sursis. La peine est assortie d'une mise à l'épreuve de trois ans, d'une interdiction d'entrer en relation avec ses victimes et d'une interdiction de pratiquer toute activité de thérapeute ou de masseur. Il a été également reconnu coupable d'abus de faiblesse et de travail dissimulé.

Thierry L. avait profité de séances de bioénergie pour abuser de patientes, dont cinq se sont constituées parties civiles. Mis en examen en 2012, l'homme qui exerçait son activité depuis près de vingt ans dans la communauté catholique de Domont (95), recrutait par le bouche-à-oreille parmi les paroissiens.

Il recevait ses clients dans les locaux de son entreprise. Les consultations commençaient par une séance d'écoute qui pouvait durer une heure et demie et durant laquelle la personne parlait de son enfance et de ses rêves qu'il interprétait à l'aide de citations bibliques ou lacanienne. Mais au motif que le « corps est le reflet de leur état psychologique », il ajoutait au « soin » une séance de

bioénergie au cours de laquelle les victimes racontent avoir été obligées de se dévêtir et d'accepter de faire « des exercices suspects » comme se mettre à quatre pattes ou s'asseoir sur les genoux du praticien.

C'est au cours de ces séances que plusieurs d'entre elles ont subi des atouchements sexuels. Le rendez-vous se terminait par un débriefing pendant lequel, le praticien finissait d'asseoir son emprise mentale en entretenant « une mésestime de soi ». Ainsi, il expliquait à l'une des victimes qu'elle était « une mauvaise mère et épouse, une hystérique. Mais encore du bon côté, il acceptait de la garder ». Tandis qu'une autre décrit une réduction des relations sociales qui « finissent par être limitées aux seuls

autres adeptes ».

L'emprise était si forte que certaines l'ont fréquenté durant plusieurs années. L'une d'elles y a laissé plus de 12 000 euros en cinq ans.

A l'énoncé du verdict, les victimes se sont senties soulagées. Selon maître Picotin-Gueye, avocate de quatre parties civiles, « a décision de culpabilité et la peine d'emprisonnement étaient importantes pour elles parce qu'elles ont vraiment vécu dans une prison mentale. L'audience leur a également permis de voir d'autres victimes, et de retrouver le même système, le même processus, la même exigence de rompre avec leur famille. » ■

(Sources : Le Parisien 15.10.2019 & 22.10.2019)

## Vaudou

### Violence sur fond de vaudou ■ France

■ Une mère de famille d'origine béninoise a comparu devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour avoir scarifié son fils avec un couteau doté d'une lame de 18 centimètres de long lors d'un rituel vaudou.

Le 30 mars 2016, alertés par des voisins qui avaient entendus des cris, des policiers sont intervenus au domicile de l'accusée, à l'intérieur duquel ils ont découvert un enfant ensanglanté.

Lors de sa comparution, la femme a affirmé être « comme possédée, en transe » au moment des faits. Convaincue de la réalité de sa posses-

sion, elle ajoute « un esprit est venu, m'a habitée et a pris ma place ».

Elle a été élevée au Bénin par un père prêtre vaudou et l'influence de ce dernier se fait sentir malgré l'éloignement géographique. Selon son avocate, « elle est sous emprise à distance des pouvoirs occultes de son père ».

Reconnaissant à la prévenue, qui risquait une peine de dix ans de prison, une abolition de son discernement, le tribunal l'a condamnée à une obligation de soins et de trouver un emploi. ■

(Source : Actu.fr, 14.10.2019)

## À lire / Thérapies de conversion



**ADÉNOR Jean-Loup, DE RAUGLAUDRE Timothée, Dieu est amour, Flammarion, 2019**

■ Deux journalistes ont infiltré des groupes pratiquant des « thérapies de conversion ». Basés en France, ces groupes visent à guérir les « homosexuels »

Connaissant l'existence de ces « thérapies » aux Etats-Unis, les auteurs ont souhaité découvrir si des cas similaires existaient en France. Pour ce faire, ils ont infiltré l'association évangélique Torrents de vie<sup>1</sup> et Courage, une association catholique créée en 2015 à la suite de la légalisation du mariage homosexuel. L'objectif de ces groupes est de reconduire les homosexuels vers une « saine homosexualité ». Dans une interview au micro de RTL, l'un des auteurs explique que ces groupes souhaitent « traiter » l'homosexualité à la fois par la prière et par des théories pseudo-psychologiques. Les groupes de guérison tentent de trouver un problème psychologique pour justifier cette « déviance » car ils considèrent l'homosexualité comme « une déviance psycho-spirituelle ». En France, les animateurs de ces thérapies évitent le

terme de guérison mais préfèrent parler de « restauration » et de « retour sur soi-même » afin d'éviter d'être qualifiés d'homophobes.

Ces groupes agissent en France « en toute liberté, parfois même avec la bénédiction des autorités religieuses » comme l'indique la quatrième de couverture de l'ouvrage. Début septembre 2019 une mission parlementaire s'est penché sur le sujet et souhaite légiférer en 2020. Dans le cadre de cette future loi les deux auteurs de Dieu est amour vont être auditionnés à l'Assemblée Nationale. ■

(Sources : Éditeur & RTL, 08.10.2019 & Les Inrocks, 11.10.2019)

## Alimentation

### Inquiétudes autour des gourous de l'alimentation ■ France

■ La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) s'inquiète de l'expansion des dérives touchant à l'alimentation telles que le crudivorisme et les jeûnes. *Le Parisien* a enquêté sur ce phénomène et donné la parole à des victimes ou proches de victimes de ces méthodes.

Depuis 2018, la MIVILUDES a recensé 161 signalements sur les régimes alimentaires. Dans le viseur de la mission on retrouve notamment le vidéaste et l'apologiste du crudivorisme Thierry Casasnovas. Ses vidéos concernant la santé (alors qu'il ne dispose d'aucun diplôme en la matière) et son régime cru connaissent un réel succès. Il met en avant son expérience personnelle : grâce à un changement d'alimentation il aurait pu guérir d'une tuberculose, d'une hépatite et de sa toxicomanie. La mission interministérielle fait état de 400 signalements sur Thierry Casasnovas depuis 2016 et alerte sur le

risque de perte de chance de guérison des personnes qui suivent ses principes. Casasnovas n'hésite pas, par exemple, à qualifier la chimiothérapie de « mort au rat » et prétendre qu'un régime crudivore peut guérir le cancer ou l'autisme. Une femme témoigne avoir suivi les principes de Casasnovas pendant un an et demie en croyant que cela pourrait guérir sa bipolarité. Elle a commencé par perdre beaucoup de poids et voir ses cheveux tomber. Elle fréquentait des groupes Facebook composés d'adeptes de Thierry Casasnovas ; avec le recul elle raconte avoir été devant une armée de fanatiques. Dans

ces groupes aucune contestation n'est permise. Après un an et demie et 17 kilos perdus, elle a décidé de tout arrêter et regrette de s'être laissé convaincre.

Interrogé par *Le Parisien* sur les signalements à son encontre, Thierry Casasnovas répond se moquer d'être considéré comme un gourou et rappelle qu'aucune plainte n'a été déposée contre lui. Ces propos sont confirmés par Audrey Keysers de la Miviludes qui ajoute cependant que les gens ont souvent honte d'être tombé dans le piège et n'osent pas le dénoncer.

>>>

>>>

La pratique du jeûne est une autre dérive alimentaire qui interpelle la Miviludes. Sa secrétaire générale Anne Josso, cite par exemple la prânathérapie ou le respirianisme qui défend l'idée que l'on pourrait vivre sans nourriture mais avec une alimentation cosmique. De très nombreux stages prônant ces jeûnes sont organisés en France et l'on comptabiliserait plusieurs décès en lien avec ces jeûnes.

Un homme qui a vu sa sœur mourir après une semaine de jeûne à l'institut PranaHvital (un centre de naturopathie de la Somme) témoigne du parcours de sa sœur. Elle a débuté par le crudivorisme avant d'aller vers des jeûnes de plus en plus longs.

Lors du jeûne où elle est décédée, la pharmacienne naturopathe ne la trouvant pas en forme lui conseilla de ne pas jeûner mais de consommer des jus de légumes. Le parquet d'Amiens a ouvert une enquête pour homicide involontaire et abus de faiblesse. A propos d'un autre stage de jeûne de 21 jours, une personne témoigne de malaises récurrents des participants alors qu'aucune présence médicale n'est sur place. Un participant cardiaque est décédé lors de son transfert à l'hôpital en ambulance. L'animateur signifiera aux autres participants que le défunt a quitté son corps et que c'était son choix. Contacté par Le Parisien, les organisateurs se dédouanent et se

reposent sur le fait que le défunt était cardiaque. Dans cette affaire le Parquet de Rodez a classé l'affaire sans suite, l'autopsie n'ayant pas conclu à une mort suspecte. Un stage similaire s'est déroulé au même endroit l'été dernier.

L'ensemble de ces modes alimentaires représente un réel danger et prospère sur Internet en surfant sur la défiance à l'égard de la médecine et les différentes théories du complot concernant la santé. Car ce sont bien souvent des personnes vulnérables confrontées à des traitements importants qui se tournent vers une solution alternative. ■

(Source : Le Parisien, 08.10.2019)



## La science : une question d'opinion ?... ■ International

■ Un sondage réalisé dans 14 pays auprès de 14000 personnes a montré que beaucoup avaient perdu confiance en la science. Scientifiques et amateurs de science semblent surpris par cette inquiétante progression, alors que des signaux apparus il y a plusieurs décennies auraient dû alerter.

Cette enquête a porté sur deux points. En premier lieu, la méfiance face aux élites : 44% des canadiens considèrent que les scientifiques sont élitistes et soumis aux intérêts du gouvernement, des entreprises... Le sondage indique en second lieu qu'un canadien sur trois croit uniquement aux sciences qui cadrent avec ses convictions personnelles. Pire, 43% pensent que la

science est une question d'opinion.

Ce glissement correspond à d'autres progressions, celle des théoriciens du complot et celle des experts auto-proclamés qui veulent imposer leur propre vérité.

La vulgarisation scientifique ne semble pas efficace dans la lutte contre ce phénomène. Plutôt que de vulgari-

ser une théorie scientifique, peut-être faut-il expliquer ce qu'est la science : comment elle se construit, le rôle des études, des protocoles, différencier la donnée probante de l'opinion...

Les journalistes scientifiques seraient les mieux placés pour opérer cette vulgarisation à grande échelle. ■

(Source : Actu.fr, 14.10.2019)

# Dons & Abonnements



## Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

## Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 €uros  
48 €uros

ETRANGER

30 €uros  
50 €uros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 €uros  
60 €uros

ÉTRANGER

35 €uros  
70 €uros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

Sommaire  
du dernier numéro de  
**Bulles** (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.  
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.  
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay